



---

Extrait du procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Bromont, tenue le **17 novembre 2025, à 19h00**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

---

## **2025-11-487**

### **2025-30141 : DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) VISANT À AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATIF D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (YOGA, PILATES, REFORMER, MÉDITATION) AU 821, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande visant à autoriser l'usage récréatif d'un bâtiment accessoire, soit la tenue d'activités de yoga, pilates, reformer et méditation, au 821, rue Shefford;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire était utilisé par les propriétaires précédents, à titre de salle de conférence et de réunion;

ATTENDU QUE cet usage s'inscrit dans un projet d'ensemble d'espace de détente comprenant, dans le bâtiment principal, un comptoir-lunch;

ATTENDU QUE l'usage projeté correspond à la catégorie « établissement sportif intérieur » au sens de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU estime que l'usage « établissement sportif intérieur » ne devrait pas être autorisé de plein droit dans le Vieux Bromont et que le recours à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) constitue l'outil approprié pour autoriser ce projet à cet endroit;

ATTENDU QUE la pratique des activités envisagées (yoga, pilates, reformer et méditation) dans le bâtiment accessoire est de nature peu bruyante et n'est pas susceptible de générer des nuisances significatives pour le voisinage;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande répond aux critères du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**

APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'adopter le premier projet de résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre l'usage récréatif d'un bâtiment accessoire (yoga, pilates, reformer, méditation) au 821, rue Shefford.

**ADOPTÉE**

**Copie certifié conforme | ce 18 novembre 2025**

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

MARIE-PIÉR THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE